

Défi veut réformer le statut des profs

ENSEIGNEMENT Joëlle Maison propose de faciliter la vie des jeunes enseignants

► Pour la députée de l'opposition, les carrières des enseignants sont « hypo-protégées » au début et « hyper-protégées » à la fin ».
► Selon elle, il faut réformer et c'est un préalable à la réussite du Pacte d'excellence.

Joëlle Maison le dit d'emblée : son parti, Défi, dans l'opposition en Communauté française, est favorable à la philosophie du Pacte d'excellence porté par la ministre Marie-Martine Schyns (CDH). Mais à ses yeux, pour que ce plan de grande envergure fonctionne, il faut d'abord une série de réformes, à commencer par le statut de l'enseignant. « Du point de vue de son statut, le professeur est hyper-protégé en fin de carrière et hypo-protégé en début de carrière », entame celle qui est aussi échevine de l'Éducation à Uccle.

« C'est quand même dingue que les choses soient figées à ce point-là de réseau en réseau »

Elle estime que la réforme doit se faire à plusieurs niveaux. Primo : il faut, selon elle, unifier les statuts du libre, de l'officiel subventionné et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. « Pour le moment, un prof qui fait sa carrière dans l'officiel, puis va dans le subventionné, garde son ancienneté barémique mais pas de fonction : il doit repartir à zéro. C'est quoi ça ! On demande au prof qui a passé 10 ans de carrière dans son école de renoncer à toute son ancienneté de fonction, il ne sera plus prioritaire. C'est quand même dingue que les choses soient figées à ce point-là de réseau en réseau ! Il n'y a aucune possibilité de bouger. Déjà, passer du privé à l'enseignement public c'est compliqué, mais entre écoles on ne peut pas bouger non plus ! »

Secundo : Joëlle Maison demande davantage de souplesse dans les nominations des chefs d'établissement. Elle juge les procédures actuelles trop rigides et parfois contre-productives.

« Par exemple, si vous voulez choisir un directeur qui n'est pas dans votre PO (Pouvoir organisateur, NDLR), vous devez apporter plein de justifications, ce candidat doit avoir plus de titres que celui de votre PO. C'est une vision passéiste ! À Uccle, on a engagé une institutrice qui venait de Flandre et une autre de Schaerbeek. Cela apporte un renouveau dans les équipes, y compris au niveau de la direction. » Elle ajoute que le problème est particulièrement prégnant dans les écoles du réseau de la Fédération, où les préfets d'athénée peuvent changer facilement d'établissement pour se rapprocher de leur domicile.

« Je connais plein d'athénées où il y a 3 changements de préfets en quelques années. Comment voulez-vous fédérer les équipes comme ça ? », s'interroge-t-elle.

Tertio, Défi veut faciliter la vie des profs en début de carrière. La députée prend l'exemple du statut de temporaire prioritaire : un temporaire le devient lorsqu'il a eu un horaire complet pendant un an dans une école. « Après, il devient très difficile de se séparer de lui, observe Joëlle Maison. Du coup, que font les PO s'ils ne sont pas tout à fait sûrs de vouloir garder le candidat ? Ils s'en séparent avant qu'il ne devienne temporaire prioritaire. » Elle prône le

développement d'une « philosophie du droit à l'erreur » pour les jeunes profs : « Si on laissait aux candidats plus de temps pour devenir temporaire prioritaire, le PO aurait plus de latitude pour les appuyer, les aider... en vue d'un engagement à plus long terme. »

Enfin, l'Uccloise souhaite une réforme de la statutarisation. « Ça dure des années avant d'être statutarisé. Et une fois qu'on l'est, cela ne doit pas être une garantie de pouvoir rester statique et ne plus se renouveler. Je crois qu'il faut des évaluations tous les cinq ans. » ■

**ANN-CHARLOTTE BERSIPONT
et ERIC BURGRAFF**

RÉFORME

« Je soutiens le Pacte »

« Un des grands problèmes de nos débats, lance Joëlle Maison, c'est de voir les gens camper sur postures politiciennes. » Genre, depuis les bancs de l'opposition, il est simple de casser tous les projets. La députée Défi ne joue pas dans cette partie-là : « J'adhère totalement à la philosophie du Pacte d'excellence. Le document est magnifique, indispensable, de grande qualité... Il est urgent d'aboutir, peut-être même qu'il est déjà en soi dépassé. Je suis totalement en accord avec les grands principes de la nouvelle gouvernance comme les contrats d'objectifs, les plans de pilotage, les équipes de conseillers pédagogiques... Ensemble, ils constituent une clef essentielle du Pacte. » Mais après les fleurs, tombent inmanquablement quelques tomates. Celle-ci par exemple : « dans sa

traduction on retrouve les travers de la Belgique : notre bonhomie, notre sens du compromis, notre politique de l'entre-deux-chaises... Les efforts de la ministre pour ne mécontenter ni les syndicats, ni les profs, ni les pouvoirs organisateurs... plombent l'affaire. »

Celle-ci aussi : « On annonce des grilles figées pour 2027 alors que les profs n'auront même pas eu l'occasion de s'habituer à la transversalité du tronc commun polytechnique. Ce tronc commun c'est la pierre angulaire du Pacte. Pour l'implémenter progressivement, il faut mettre en place, comme nous l'avons fait à Uccle, des projets pilotes : faire du calcul en initiant les élèves à la menuiserie, lancer des classes à rayonnement musical, proposer des outils de communication entre profs. Il faut lancer, dès aujourd'hui, plein de mini-pactes sur le terrain. »

E.B. ET A.-C. B.

DÉCRET INSCRIPTION

« Publier les performances des écoles »

Au-delà de la polémique sur le décret inscription, au-delà des stratégies que des parents mettent en place, avec plus ou moins de bonheur, pour maximaliser leurs chances d'obtenir l'école de leur choix, il y a, pour Joëlle Maison, une grande hypocrisie. « Tous les établissements ont une réputation, bonne, moyenne, mauvaise... Tout le monde le sait mais personne ne veut l'admettre ouvertement. Chez Défi, nous voulons que cesse cet hermétisme sur les performances du système scolaire. Que cesse aussi l'opacité sur les moyens additionnels octroyés dans le contexte de l'encadrement différencié. »

Défi propose de « rendre publiques les performances des écoles ». De les classer en fonction des résultats aux CEB ou au CE1D ? Pas exactement. Ce que Défi propose

c'est de dire « comment progressent les classes ou plutôt comment les équipes pédagogiques parviennent à faire progresser les groupes. C'est le delta de progression qui m'intéresse, il s'agit de motiver les professeurs à motiver les élèves. » Comment ? « Via une prime collective, octroyée aux établissements qui parviennent à faire progresser des élèves qui, sans ces efforts, stagneraient. On ne réduit pas les moyens de l'encadrement différencié mais on encourage les professeurs qui modifient leurs pratiques au bénéfice des jeunes. » Tout cela doit s'accompagner « d'un grand ménage dans le qualifiant, pour qu'on exploite enfin des filières d'excellence telles que les nouvelles technologies, le codage, les métiers verts... Vous en connaissez beaucoup des écoles qualifiantes qui investissent dans ces secteurs porteurs. »

E.B. ET A.-C. B.